



## UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE

➔ A la fin du deuxième trimestre, les élèves sont orientés vers un métier de marin. L'attribution du Brevet Élémentaire de Mousse vient clore l'année. Les mousses signent alors un premier contrat de 4 ans (qui pourra être prolongé au moins jusqu'à 9 ans) comme matelot de la Flotte. Avant de rejoindre leur affectation, ils perçoivent un complément pratique de formation lié au métier choisi.

➔ Les métiers accessibles sont en grande majorité exercés à bord d'un bâtiment de surface ou d'un sous-marin : métiers des opérations navales, métiers de la conduite du navire, de la mécanique, de la protection et de la sécurité, métiers de la maintenance aéronautique ou de la préparation des avions et hélicoptères, ou métiers de la restauration.

### ➔ CONDITIONS POUR POSTULER

Niveau d'études : 3<sup>e</sup> ou 2<sup>nd</sup>e

Être de nationalité française

Âge : de 16 à moins de 18 ans

au 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'entrée

Être physiquement et médicalement apte

Savoir nager

Avoir l'accord parental (sauf pour les mineurs émancipés).



240

JEUNES FORMÉS  
CHAQUE ANNÉE



REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE  
**ETREMARIN.FR**

# CIRFA MARINE CHERBOURG

## Antenne Saint-Lô

170, rue de l'Exode

50000 Saint-Lô

02 33 06 94 12 (Conseiller Saint-Lô)

02 33 92 45 20 (Secrétariat Cherbourg)